



Décision n°

00001853

/D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI/nmcv du

05 OCT 2026

Portant attribution relative à l'Appel d'Offres National Ouvert

n°0000186/AONO/CCAA/CCCM-SPI/2026 du 29 juillet 2026 pour la fourniture d'un service de nettoyage des locaux et bureaux de l'Ecole de Formation et du Centre de Recherche et de Sauvetage de la CCAA

Le Directeur Général

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'Aviation Civile au Cameroun ;
- Vu la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
- Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la république du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;
- Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2019/174 du 09 avril 2019 portant réorganisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;
- Vu le Décret n° 2023/143 du 24 février 2023 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ;
- Vu le Décret n° 2023/144 du 24 février 2023 portant nomination du de Directeur Général Adjoint de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ;
- Vu la Circulaire n° 0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution, des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert n°0000186/AONO/CCAA/CCCM-SPI/2026 du 29 juillet 2026 pour la fourniture d'un service de nettoyage des locaux et bureaux de l'Ecole de Formation et du Centre de Recherche et de Sauvetage de la CCAA ;
- Vu les offres des soumissionnaires ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture des plis et,

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1^{er} : La société **EB CASH BP & SERVICES**, tél : 655 765 877/ 620 269 032 est attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert n°0000186/AONO/CCAA/CCCM-SPI/2026 du 29 juillet 2026 pour la fourniture d'un service de nettoyage des locaux et bureaux de l'Ecole de Formation et du Centre de Recherche et de Sauvetage de la CCAA pour un montant toutes taxes comprises de **101 744 994(Cent un million sept cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze)Francs CFA** et un délai d'exécution de **36 (trente-six) mois**.

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Yaoundé, le

05 OCT 2021

Copie :

- ✓ ARMP/MINMAP/COLEPS ;
- ✓ Présidente CIPM ;
- ✓ EFO/SDMP ;
- ✓ CRP/ Affichage/ Chronos ;
- ✓ Intéressé et,
- ✓ Archives.

Le Directeur Général



Paule ASSOUMOU KOKI

00001853

Décision n° _____/D/CCAA/DG/DT/SDMP/SMI/nmcv du _____

Portant attribution relative à l'Appel d'Offres National Ouvert n°0000186/AONO/CCAA/CCCM-SPI/2026 du 29 juillet 2026 pour la fourniture d'un service de nettoyage des locaux et bureaux de l'Ecole de Formation et du Centre de Recherche et de Sauvetage de la CCAA.